

Service alternance et formation continue (SAFCO) - Pôle Formation continue diplômante / Pôle VAE

N° déclaration existence : 11756150075

	Validation des Acquis personnels et Professionnels (VAPP) Décret n°2013-756 du 19 août 2013	Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) Décret n°2017-1135 du 4 juillet 2017
But	Accéder à une formation	Valider un diplôme par la reconnaissance de ses expériences (salariées, non salariées ou bénévoles)
Effet	Dispenser des titres/diplômes requis pour entrer en formation (validation d'accès). La VAPP conduit à une reprise d'étude.	Obtenir tout ou partie d'un titre/diplôme (validation totale ou partielle délivrée par le jury)
Conditions	-Avoir 20 ans et 2 ans d'interruption des études pour les non-bacheliers -Avoir 3 ans d'interruption d'études non validées pour reprendre la suite de ces études	Avoir au moins 1 an d'expérience d'activités salariées, non salariées ou bénévoles, en rapport direct avec le diplôme sollicité
Nombre de demandes	Aucune limite	1 demande par an pour un même diplôme 3 demandes par an pour des diplômes différents
Qu'est-ce qui peut être validé	Tous les acquis : -formations -expérience personnelle (justifiable) -expérience professionnelle (justifiable)	Tous les acquis en rapport avec le diplôme : -connaissances, aptitudes, -expérience professionnelle acquise dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole
Quelles pièces faut-il fournir	-S'inscrire sur la plateforme d'inscription en ligne de l'Institut Agro Montpellier -Demander à l'établissement un dossier de VAPP -Remplir et retourner ce dossier à l'établissement avec l'ensemble des pièces justificatives demandées	-Remplir et renvoyer le dossier de recevabilité administrative (dossier n° 1 : nous contacter) -Constituer le dossier de validation des acquis (dossier n° 2) -S'acquitter des droits d'inscription pour le diplôme auprès de l'établissement choisi -Entretien avec un jury
Qui valide	Une commission pédagogique composée d'enseignants chercheurs Notification de décision : Directrice de l'établissement	Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels Notification de décision : Directrice de l'établissement
Personnes à contacter	Contact : vincent.guerpillon@supagro.fr - tél : 04 99 61 28 50	Contact : stephanie.van-haren@supagro.fr – tél : 04 99 61 29 71